



422 avenue du Château
73600 SALINS FONTAINE
Tel : 04.79.24.09.37

Marché de fournitures

AAPC

Objet du marché

**La modernisation du système d'information du CIAS
Cœur de Tarentaise**

Date limite de réception des offres : 31/07/2025 – 17h00

Passé selon la procédure : MAPA, La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique.

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

CIAS COEUR DE TARENTAISE

422 avenue du Château

73600 SALINS FONTAINE

Téléphone : 04.79.24.09.37

Adresse internet : <http://www.cias-sierss.fr/publications-legales/marche-public/consultations>

E-Mail : finances@cias-sierss.fr

Activité(s) principale(s) :

- Médico- social
- Logement et développement collectif

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

<https://www.cias-sierss.fr/publications-legales/marche-public/consultations>

L'avis concerne un accord-cadre

Objet de l'accord-cadre :

La modernisation du système d'information du CIAS Cœur de Tarentaise, comprenant :

Lot 1 : Fourniture et maintenance des équipements informatiques

Lot 2 : Solutions de stockage hybride (NAS + Cloud)

Lot 3 : Migration et gestion des systèmes d'exploitation

Lot 4 : Maintenance et infogérance

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre à bons de commande mono attributaire, passé par un pouvoir adjudicateur avec montant maximum et sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande, en application de l'article R2162-2 alinéa 2 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique.

Type d'accord-cadre de fournitures : Achat

Lieu principal de livraison :

Les lieux d'exécution des prestations sont situés aux adresses suivantes :

> Le siège social, 422 avenue du château 73600 Salins Fontaine

> La résidence autonomie « Notre Foyer », 422 avenue du château 73600 Salins Fontaine

> Le pôle domicile, 159 rue de la Chaudanne 73600 Moutiers

> L'EHPAD L'ARBE, 142 avenue du Plan du Truy 73260 Aigueblanche

Le CIAS du Canton de Moutiers se réserve la possibilité d'ajouter ou d'enlever des sites.

Code NUTS : FR717

CPV global à la consultation

CPV principal : 30200000

CPV propre à chaque lot

lot n°1 : CPV principal : 30230000-0

lot n°2 : CPV principal : 72212780-0

lot n°3 : CPV principal : 48620000-0

lot n°4 : CPV principal : 72212420-9

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en marchés séparés

Informations sur les lots :

Lot n°1 Fourniture et maintenance des équipements informatiques

Quantité ou étendue :

1. Postes informatiques : 30 unités
2. Clients légers : 10 unités
3. Écrans 24 pouces : 40 unités
4. Clavier + souris : 50 unités
5. Maintenance annuelle : 50 postes
6. Interventions ponctuelles

Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 70 000.00 euros HT.

Lot n°2 Solutions de stockage hybride (NAS + Cloud)

Quantité ou étendue : 1. NAS Synology/QNAP avec RAID : 2 unités

2. Espace de stockage cloud (10 To) : 10 To
3. Sauvegarde externalisée PRA : 5 To

Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 20 000.00 euros HT.

Lot n°3 Migration et gestion des systèmes d'exploitation

Quantité ou étendue : 1. Migration Windows 10 vers Windows 11 : 30 unités

2. Installation Linux : 10 unités
3. Audit des logiciels métiers : 1 audit
4. Formation utilisateurs : 5 sessions

Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 13 000.00 euros HT.

Lot n°4 Infogérance et maintenance SI

Quantité ou étendue : 1. Supervision réseau : 1 contrat

2. Support utilisateurs : 50 postes
3. Interventions sur site (serveurs) : 12 interventions

Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 96 000.00 euros HT.

Les variantes sont autorisées.

Les candidats peuvent présenter des offres pour tous les lots.

L'accord-cadre a une durée prévisionnelle de 48 mois.

Pour le lot n°1 : Il n'est pas prévu de retenue de garantie ; Il n'est pas prévu d'avance ;

Pour le lot n°2 : Il n'est pas prévu de retenue de garantie ; Il n'est pas prévu d'avance ;

Pour le lot n°3 : Il n'est pas prévu de retenue de garantie ; Il n'est pas prévu d'avance ;

Pour le lot n°4 : Il n'est pas prévu de retenue de garantie ; Il n'est pas prévu d'avance ;

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 2 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation de l'accord-cadre public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un accord-cadre public antérieur.

L'acheteur exclut les personnes qui ont entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel de l'acheteur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage indu lors de la procédure de passation de l'accord-cadre public, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur participation préalable directe ou indirecte à la préparation de la procédure de passation de l'accord-cadre public, ont eu accès à des informations susceptibles de créer une distorsion de concurrence par rapport aux autres candidats, lorsqu'il ne peut être remédié à cette situation par d'autres moyens.

L'acheteur exclut les personnes à l'égard desquelles l'acheteur dispose d'éléments suffisamment probants ou constituant un faisceau d'indices graves, sérieux et concordants pour en déduire qu'elles ont conclu une entente avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation de l'accord-cadre public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation de l'accord-cadre public.

Présentation de candidature :

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site :<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

Capacité économique et financière :

- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
- **Capacité technique et professionnelle :**
- Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.
- Description de l'équipement technique et des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et indication des moyens d'étude et de recherche
- Indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement qui seront mis en place par l'opérateur économique
- Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du contractant lui-même

Procédure : Appel d'offres ouvert

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés qui suivent :

Critères	Pondération
Prix de la prestation	60 %
Valeur technique (méthodologie, moyens)	20 %
Engagements sur la réactivité et SLA	15 %
Expérience et références	5 %

Modalités de mise en œuvre des critères

Chaque critère est noté sur puis pondéré par pourcentage.

1. Critère Prix de la prestation

Apprécié au vu des informations suivantes : L'offre la plus avantageuse économiquement obtiendra la note de 10 points sur la base du Détail Quantitatif Estimatif donné à titre indicatif et non contractuel.

La notation du critère sera effectuée suivant la formule suivante :

Les offres suivantes seront notées, de la manière suivante, sur la base des 10 points :

$$A = (P_{\text{bas}} / P_{\text{offre}}) \times Z$$

A = le nombre de points obtenus par l'offre examinée

P_{bas} = le montant de l'offre régulière la moins-disante

P_{offre} = le montant de l'offre examinée

Z = le nombre de points attribués pour le critère prix

2. Affectation du coefficient de pondération à la note obtenue soit : note x 60 %

2. Critère Valeur technique (méthodologie, moyens)

Apprécié au vu des informations suivantes : La valeur technique sera évaluée sur la qualité des équipements, la méthodologie et les moyens humains.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence de l'accord-cadre : 2025-0012

La présente consultation est une consultation initiale : le 6 juin 2025

Date d'envoi du présent avis à la publication : le 06 juin 2025

Date limite de réception des offres : le 31 juillet 2025 – 17h00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par Après constatation du service fait.

Modalités de financement des prestations : FONDS PROPRES.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un accord-cadre périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour l'accord-cadre ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal de Grenoble

2 place de Verdun

BP1135

38022 GRENOBLE

FR

Service pour renseignements sur recours

Tribunal de Grenoble

2 place de Verdun

BP1135

38022 GRENOBLE

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation). Ce document d'habilitation, transmis électroniquement à l'acheteur, est signé par

les autres membres du groupement. Cette signature peut être électronique. Elle peut aussi être manuscrite et le document d'habilitation scanné, dans ce cas l'original pourra être exigé par l'acheteur en cas d'attribution.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

les candidats devront faire parvenir une demande au moyen du profil d'acheteur au plus tard avant le 24.07.2025 via « Marchés sécurisés »